

Amundi Money Market Fund - Short Term (USD) - IC

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/04/2026

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Article 8 ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **1 (USD)**
 Date de VL et d'actif géré : **30/04/2026**
 Actif géré : **4 996,03 (millions USD)**
 Code ISIN : **LU0567780712**
 Code Bloomberg : **AMSUICD LX**
 Code Reuters : **LP68100676**
 Code SEDOL : **B4TJRK4**
 Indice de référence :
Compounded Effective Federal Funds Rate
 Type de VL Monétaire : **VL à faible volatilité**

Objectif d'investissement

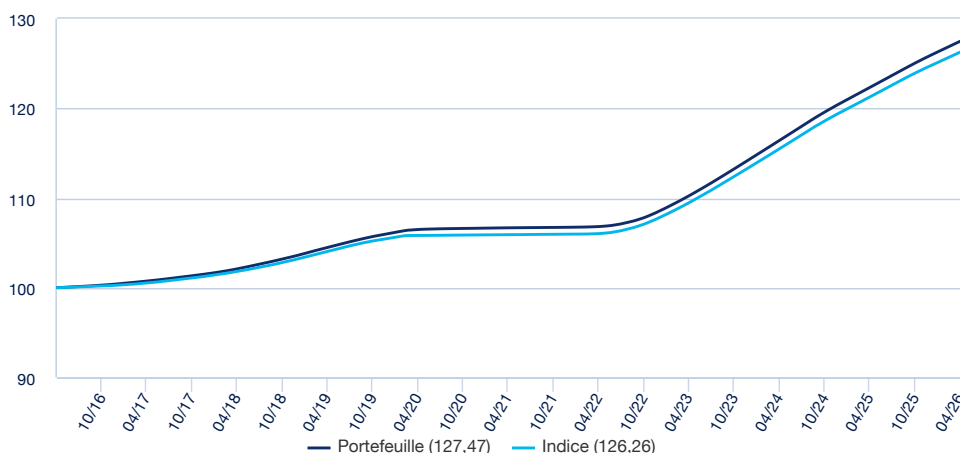
Noté AAampar S&P, AAAmf par Fitch et référencé par l'IMMFA, ce compartiment offre aux investisseurs une liquidité quotidienne et un risque limité visant à surperformer l'US FEDERAL FUNDS capitalisé diminué des frais applicables à chacune des parts. L'équipe de gestion privilégiée avant tout la prise de risque limitée et cherche le meilleur compromis entre performance et le risque du portefeuille.



Fonds non garanti en capital

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 1 Jour.
 Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque.
 L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

WAM et WAL (en jours, source : Amundi)

	WAL	WAM
30/04/2026	65	18
31/03/2026	71	27
27/02/2026	76	31
30/01/2026	78	30
31/12/2025	72	28
28/11/2025	60	29
31/10/2025	60	19
30/09/2025	69	21
29/08/2025	70	30
31/07/2025	78	25
30/06/2025	63	24
30/05/2025	65	36

WAL (Weighted Average Life) : Durée de vie moyenne pondérée (DVMP) exprimée en nombre de jours

WAM (Weighted Average Maturity) : Maturité moyenne pondérée (MMP) exprimée en nombre de jours

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	31/12/2025	31/03/2026	30/01/2026	30/04/2025	28/04/2023	30/04/2021	19/04/2011
Portefeuille	3,80%	3,75%	3,78%	4,21%	4,96%	3,62%	1,69%
Indice	3,71%	3,70%	3,71%	4,12%	4,87%	3,58%	1,61%
Ecart	0,09%	0,06%	0,07%	0,09%	0,09%	0,05%	0,08%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Portefeuille	4,44%	5,44%	5,32%	1,68%	0,10%	0,57%	2,33%	2,02%	1,13%	0,56%
Indice	4,36%	5,35%	5,22%	1,72%	0,08%	0,37%	2,21%	1,88%	1,02%	0,40%
Ecart	0,08%	0,09%	0,09%	-0,05%	0,02%	0,20%	0,12%	0,14%	0,11%	0,16%

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances sont annualisées sur une base de 365 jours (exprimées à l'arrondi supérieur). Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	0,04%	0,09%	0,28%	0,27%
Volatilité de l'indice	0,04%	0,09%	0,28%	0,27%
Tracking Error ex-post	0,01%	0,01%	0,01%	0,02%

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Commentaire de gestion

Environnement :

Le cessez-le-feu entré en vigueur début avril a apporté un certain répit mais n'a pas réduit de manière significative les incertitudes. Le détroit d'Hormuz reste fermé à la navigation, ce qui accroît les craintes d'une résurgence de l'inflation et d'une perturbation des chaînes d'approvisionnement.

L'économie américaine a progressé à un rythme annualisé de 2 % au premier trimestre 2026, se remettant de la fermeture du gouvernement fédéral mais restant en deçà des prévisions consensuelles de 2,3 %. La croissance a été portée par d'importants investissements des entreprises dans l'intelligence artificielle, bien que la croissance des dépenses de consommation ait été plus faible que prévu. Malgré les vents contraires liés à la guerre en Iran, le S&P 500 et le Nasdaq ont atteint des sommets historiques en avril, enregistrant leur meilleur mois depuis 2020 avec une hausse de 10 % du S&P 500.

L'inflation a fortement accéléré en mars, l'indice PCE atteignant 3,5 %, son plus haut niveau depuis 2023. La hausse des prix de l'énergie liée à la guerre en Iran a largement contribué à cette augmentation. L'inflation annuelle de l'IPC s'élevait à 3,3 % en avril 2026. L'indice économique avancé du Conference Board a chuté de 0,6 % en mars, signalant un ralentissement de la croissance à venir, les prix plus élevés du pétrole exerçant probablement une pression supplémentaire à la hausse sur l'inflation.

Le marché du travail est resté exceptionnellement solide. Les demandes hebdomadaires d'allocations chômage sont tombées à 189 000 pour la semaine se terminant le 25 avril, leur plus bas niveau depuis plus de 50 ans. Le taux de chômage s'établissait à 4,3 % en avril, avec 178 000 créations d'emplois non agricoles. Les licenciements ont chuté à leur plus bas niveau en 55 ans.

La Fed a maintenu son taux directeur stable à 3,75 % en avril, marquant sa troisième pause consécutive. Cependant, la décision a révélé de profondes divisions, avec quatre membres dissidents — la réunion la plus divisée depuis 30 ans. Trois dissidents ont contesté le langage suggérant des baisses de taux éventuelles. Le président de la Fed, Jerome Powell, a qualifié la croissance économique de « solide » mais a souligné l'incertitude liée à la guerre en Iran. Le conseiller de la Maison Blanche, Kevin Hassett, a estimé qu'augmenter les taux en réponse à un pic temporaire des prix de l'énergie serait une erreur de politique.

Gestion :

■ Liquidité

La liquidité instantanée a été essentiellement assurée par des opérations de dépôt à terme au jour le jour.

■ Risque de taux

La maturité moyenne pondérée (MMP) du portefeuille s'établit à 18 jours.

■ Risque de crédit

Les spreads de crédit court terme se sont légèrement écartées de 1 à 2bps sur le 3 mois pour atteindre 17bps et de 1bp sur l'année pour atteindre 36bps.

La pondération en titres obligataires ressort en fin de mois à environ 5%.

■ Durée de vie moyenne et rating moyen

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille appartenant à la catégorie « monétaire court terme » est de 65 jours. Le rating long terme moyen du portefeuille se maintient à un bon niveau de AA.

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

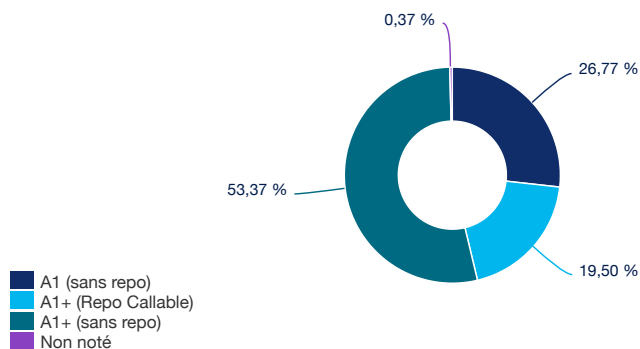
Principales lignes (Source : Amundi)

	Portefeuille	Maturité	Pays	Groupe d'instrument	Contrepartie *
UNITED STATES OF AMERICA	3,01%	19/05/2026	États-Unis	Monétaire	-
UNITED STATES OF AMERICA	2,41%	07/05/2026	États-Unis	Monétaire	-
BNP PARIBAS SA	1,99%	10/06/2026	France	Monétaire	-
ACOSS(AGCE CTL ORGAN SECU SOC)	1,99%	22/06/2026	France	Monétaire	-
UNITED STATES OF AMERICA	1,34%	04/05/2026	États-Unis	Repo	BANCO BILBAO VISCAYA ARGENTARIA - ES
KBC BANK NV	1,19%	01/06/2026	Belgique	Monétaire	-
ING BANK NV	1,16%	19/04/2027	Pays-Bas	Monétaire	-
UNITED STATES OF AMERICA	1,02%	04/05/2026	États-Unis	Repo	SOCIETE GENERALE
UNITED STATES OF AMERICA	1,02%	04/05/2026	États-Unis	Repo	SOCIETE GENERALE
UNITED STATES OF AMERICA	1,02%	04/05/2026	États-Unis	Repo	SOCIETE GENERALE

* Pour les prises en pension, la maturité affichée correspond au temps nécessaire pour déboucler l'opération

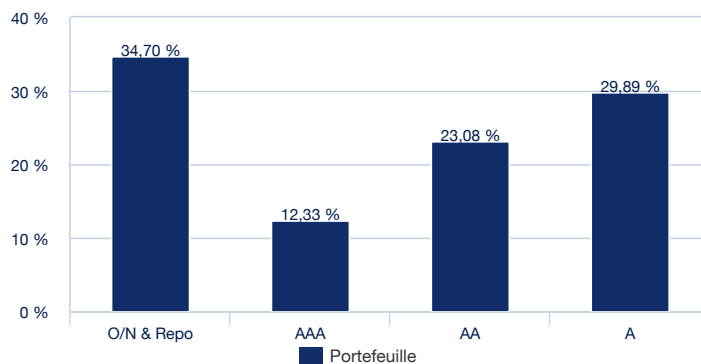
* Colonne contrepartie: information uniquement disponible pour les prises en pension

Répartition par notations court terme (Source : Amundi) *



* Rating de l'agence de notation de crédit Standard & Poor's

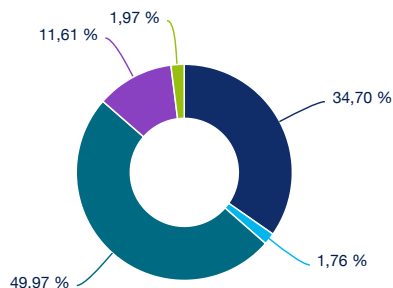
Répartition par notations long terme (Source : Amundi) *



* Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

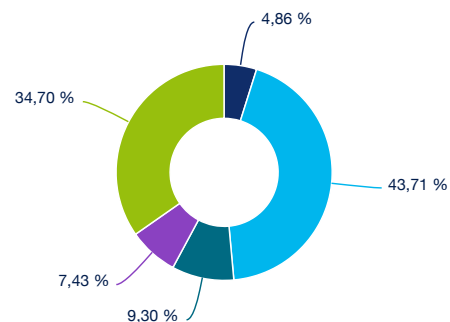
MONÉTAIRE COURT TERME ■

Répartition du portefeuille - Secteurs (Source : Amundi)



- O/N & Repo
- Corporate
- Finance
- Etats & Agences
- Special Purpose Banks

Répartition du portefeuille - Types d'instruments (Source : Amundi)

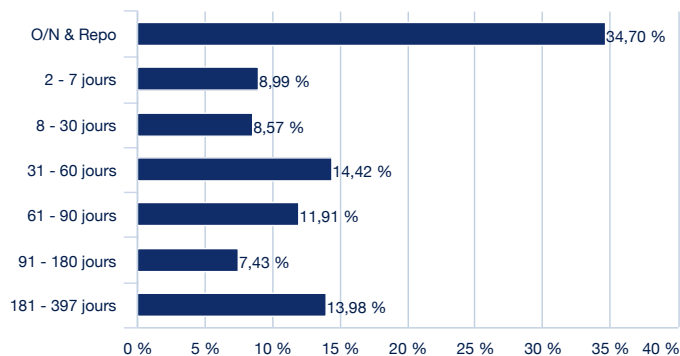


- Obligations
- Commercial Papers
- NEU CP
- Bons du Trésor
- O/N & Repo

Ratio de Liquidités * (Source : Amundi)

Actifs à échéance journalière	34,70%
Actifs à échéance hebdomadaire	50,98%

Répartition par maturité (Source : Amundi) *



* O/N & Repo : liquidités placées au jour le jour

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Sensibilité Taux *	0,04
Note moyenne	AA
Nombre de lignes	129
Nombre d'émetteurs	58

* La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

MONÉTAIRE COURT TERME ■

***RÈGLEMENT (UE) 2017/1131 sur les Fonds Monétaires**

Pour les fonds monétaires à court terme à VL à faible volatilité, au moins 10 % de leurs actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 30 % de leurs actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables. Les actifs présentant un degré élevé de liquidité, pouvant être vendus et réglés dans un délai d'un jour ouvrable et ont une échéance résiduelle de 190 jours au maximum peuvent également être inclus dans les actifs à échéance hebdomadaire dans la limite de 17,5 %;

Pour les fonds monétaires à court terme à VLV à court terme, au moins 7,5 % de leurs actifs sont à échéance journalière ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable; au moins 15 % de leurs actifs sont à échéance hebdomadaire ou sont constitués d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Matrice Notations long terme / Maturités (Source : Amundi)

	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	O/N & Repo	Total
0-4 mois	9,72%	1,97%	4,03%	8,78%	18,27%	5,05%	34,70%	82,52%
4-12 mois	2,61%	0,37%	0,80%	7,12%	3,96%	2,61%	-	17,48%
Total	12,33%	2,35%	4,83%	15,90%	22,23%	7,66%	34,70%	100%

Matrice Pays / Secteurs / Maturités (Source : Amundi)

	0-1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Total
Zone Euro	4,65%	12,33%	3,04%	5,47%	25,49%
Belgique	1,09%	2,19%	-	0,00%	3,28%
Finance	1,09%	2,19%	-	0,00%	3,28%
Finlande	-	1,01%	0,37%	0,80%	2,18%
Finance	-	1,01%	0,37%	0,80%	2,18%
France	-	4,77%	0,00%	2,72%	7,49%
Finance	-	2,78%	0,00%	2,72%	5,50%
Etats & Agences	-	1,99%	-	-	1,99%
Allemagne	1,00%	1,97%	0,59%	-	3,57%
Finance	1,00%	-	0,59%	-	1,59%
Special Purpose Banks	-	1,97%	-	-	1,97%
Pays-Bas	1,97%	1,38%	2,08%	1,16%	6,59%
Finance	1,97%	1,38%	2,08%	1,16%	6,59%
Espagne	0,59%	1,01%	-	0,79%	2,39%
Finance	0,59%	1,01%	-	0,79%	2,39%
Reste du monde	12,91%	14,00%	4,39%	8,51%	39,81%
Australie	-	2,40%	0,60%	2,10%	5,10%
Finance	-	2,40%	0,60%	2,10%	5,10%
Canada	0,89%	2,87%	0,21%	1,80%	5,77%
Finance	0,89%	2,87%	0,21%	1,80%	5,77%
Japon	-	0,89%	-	0,90%	1,79%
Finance	-	0,89%	-	0,40%	1,30%
Etats & Agences	-	-	-	0,50%	0,50%
Corée	0,99%	2,58%	0,99%	-	4,56%
Finance	0,99%	2,58%	0,99%	-	4,56%
Norvège	-	0,98%	-	0,91%	1,89%
Finance	-	0,98%	-	0,91%	1,89%
Supranational	-	0,18%	1,10%	-	1,29%
Etats & Agences	-	0,18%	1,10%	-	1,29%
Suède	-	1,94%	0,89%	2,01%	4,85%
Corporate	-	0,60%	-	-	0,60%
Finance	-	1,34%	0,49%	2,01%	3,85%
Etats & Agences	-	-	0,40%	-	0,40%
Royaume-Uni	3,60%	2,15%	0,59%	0,79%	7,14%
Corporate	-	1,16%	-	-	1,16%
Finance	3,60%	1,00%	0,59%	0,79%	5,98%
États-Unis	7,43%	-	0,00%	-	7,43%
Etats & Agences	7,43%	-	0,00%	-	7,43%
O/N & repo	34,70%	-	-	-	34,70%

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV
Droit applicable	de droit Luxembourgeois
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Société de gestion déléguée	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Date de création de la classe	19/04/2011
Devise de référence de la classe	USD
Affectation des sommes distribuables	Distribution
Code ISIN	LU0567780712
Code Bloomberg	AMSUICD LX
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1 000 000 USD / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 09:00
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,05%
Durée minimum d'investissement recommandée	1 Jour
Historique de l'indice de référence	19/04/2011: 100.00% US FEDERAL FUNDS CAPITALISED
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours connu
Date de valeur rachat	J
Date de valeur souscription	J
Particularité	Non

Pour plus d'informations concernant les frais applicables se référer aux KID et prospectus du fonds

Votre fonds présente un risque de perte en capital supporté par l'investisseur. Sa valeur liquidative peut fluctuer et le capital investi n'est pas garanti. Le fonds ne peut en aucun cas s'appuyer sur un soutien extérieur pour garantir ou stabiliser sa valeur liquidative. Investir dans un fonds monétaire est différent d'un investissement dans des dépôts bancaires.

Notation de crédit externe de l'OPCVM : La société de gestion a sollicité pour le compte et à la charge de l'OPCVM une notation de crédit externe de ce dernier.

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

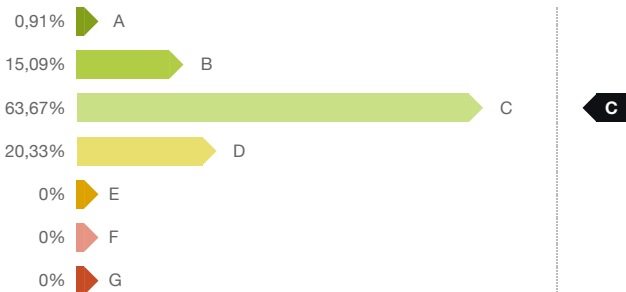
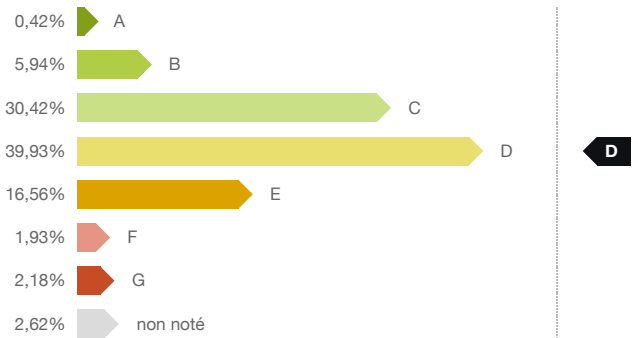
L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Univers d'investissement ESG

100% ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX

NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Du portefeuille³De l'univers de référence³

Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

Environnement	C
Social	C
Gouvernance	C
Note Globale	C

Couverture de l'analyse ESG¹ (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	61
% du portefeuille noté ESG ²	100%

¹ En cas de déclassement des émetteurs notés en dessous de F, la société de gestion a vocation à vendre les titres dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des actionnaires.

² Titres notables sur les critères ESG hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le code de transparence du fonds disponible sur les sites de la société de gestion et de l'AFG <http://www.afg.asso.fr>.

MONÉTAIRE COURT TERME ■

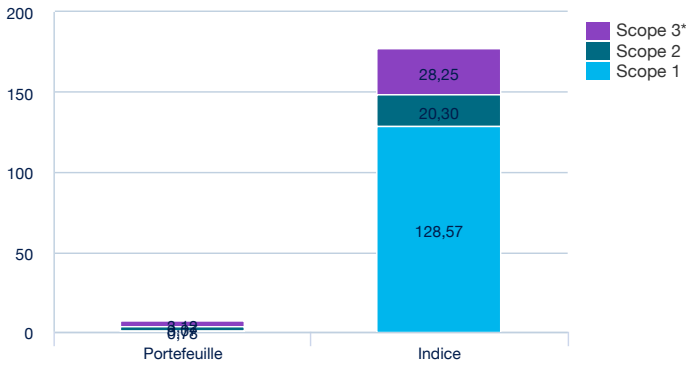
Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

Environnement¹

Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO2 / M€ (Portefeuille/Indice) : 6,97 / 177,12



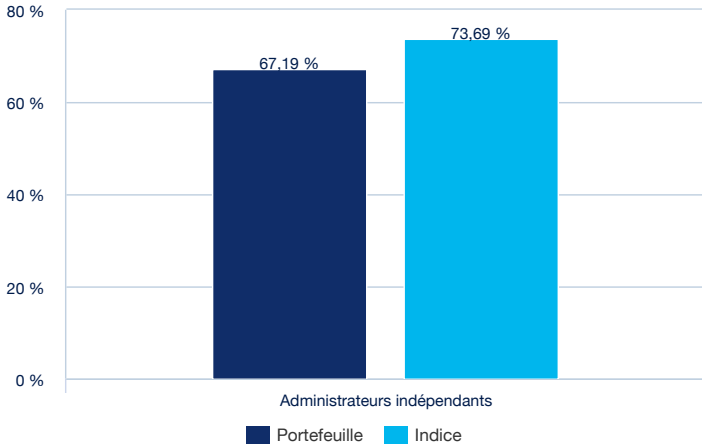
Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).

* Source: TRUCOST, fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture : 94,86% (Portefeuille) / 96,15% (Indice)

Gouvernance⁴

Indépendance du Conseil d'Administration

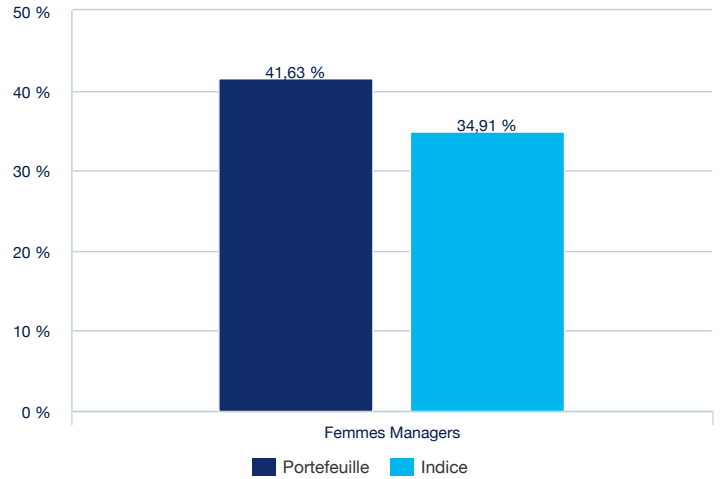


Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 88,30% / 91,84%

Social²

Mixité des Managers

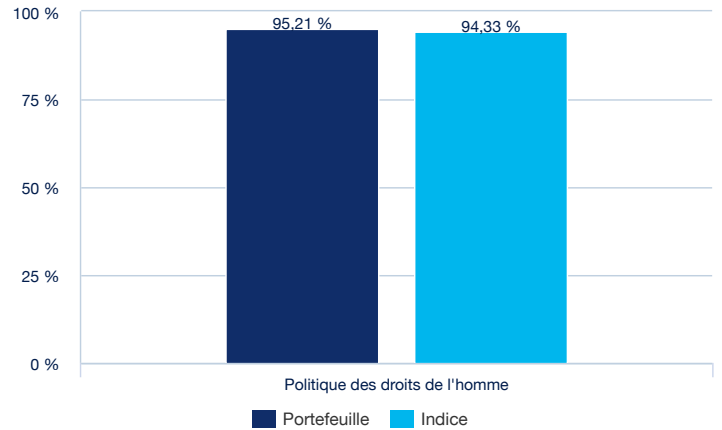


Pourcentage moyen de managers féminins au sein des entreprises.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 88,86% / 84,20%

Respect des droits Humains³

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (portefeuille/indice) : 88,30% / 91,98%

MONÉTAIRE COURT TERME ■

Sources et définitions

1. Indicateur Environnement / indicateur climat. Intensité en émissions carbone (en tCO₂ par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : Toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3 - Source : modèle EEI-O Trucost (modèle d'entrée/sortie étendu à l'environnement de Trucost).

2. Indicateur Social: Pourcentage de femmes managers. Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. S'il existe une répartition en pourcentage par catégorie, comme les cadres supérieurs, les cadres supérieurs, les cadres moyens, les cadres subalternes, nous considérons alors le pourcentage de femmes cadres moyens. Pourcentage de femmes cadres = nombre de femmes cadres/nombre total de cadres*100. Fournisseur de données : Refinitiv.

3. Indicateur Respect des Droits Humains. Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

4. Indépendance du Conseil d'Administration. Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

Avertissement

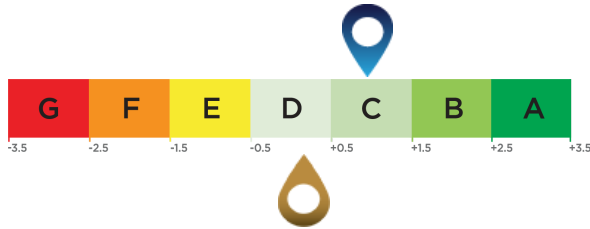
Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

MONÉTAIRE COURT TERME ■

NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Univers d'investissement ESG: 100% ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX



Score du portefeuille d'investissement: 0,94

Score de l'univers d'investissement ESG¹: 0,14

Lexique ESG

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Notes ESG

Note ESG de l'émetteur : chaque émetteur est évalué sur la base de critères ESG et obtient un score quantitatif dont l'échelle est basée sur la moyenne du secteur. Le score est traduit en note sur une échelle allant de A (le meilleur niveau) à G (le moins bon). La méthodologie d'Amundi permet une analyse exhaustive, standardisée et systématique des émetteurs sur l'ensemble des régions d'investissements et des classes d'actifs (actions, obligations, etc.).

Note ESG de l'univers d'investissement et du portefeuille: le portefeuille et l'univers d'investissement se voient attribuer un score ESG et une note ESG (de A à G). Le score ESG correspond à la moyenne pondérée des scores des émetteurs, calculée en fonction de leur pondération relative dans l'univers d'investissement ou dans le portefeuille, hors actifs liquides et émetteurs non notés.

Intégration de l'ESG chez Amundi

En plus de se conformer à la politique d'investissement responsable d'Amundi⁴, les portefeuilles d'Amundi intégrant l'ESG ont un objectif de performance ESG qui vise à atteindre un score ESG pour leur portefeuille supérieur au score ESG de leur univers d'investissement ESG.

Couverture ESG (source: Amundi) *

	Portefeuille	Univers d'investissement ESG
Pourcentage avec une notation ESG Amundi ²	100,00%	97,28%
Pourcentage pouvant bénéficier d'une notation ESG ³	92,83%	99,99%

* Titres notables sur les critères ESG. Le total peut être différent de 100% pour refléter l'exposition réelle du portefeuille (prise en compte du cash).

¹ La référence à l'univers d'investissement est définie par l'indicateur de référence du fonds ou par un indice représentatif de l'univers ESG investissable.

² Pourcentage de titres du portefeuille total ayant une note Amundi ESG (en termes de pondération)

³ Pourcentage de titres du portefeuille total pour lesquels une méthodologie de notation ESG est applicable (en termes de pondération).

⁴ Le document mis à jour est disponible à l'adresse <https://www.amundi.com/int/ESG>.

Niveau de durabilité (source : Morningstar)



Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes). L'obtention de cette notation par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité.

Source Morningstar ©

Sustainability Score – sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.

© 2024 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.